

OPÉRATION ACTION-NÉGO

Plan d'action mobilisation 2023

L'actuel **plan d'action** que nous vous présentons a été voté et adopté le 17 février dernier par les membres du Conseil fédératif de négociation (CFN) des syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Il comporte de nombreux objectifs. En voici les grandes lignes : rappeler l'échéance de la convention collective, soit le 31 mars 2023, impliquer les enseignantes et enseignants dans le processus d'action-mobilisation, informer les différents acteurs du milieu de l'éducation pour chercher leur appui et mettre de l'avant les [solutions proposées par les syndicats](#)¹ aux problèmes dans les écoles.

Pour l'élaboration du plan d'action, il a été voté de faire participer l'ensemble des enseignantes et des enseignants des établissements en proposant des moyens d'action qui n'alourdiraient pas davantage leur tâche.

Il s'opérationnalisera dans une logique de gradation composée de trois phases : une phase d'affirmation (21 février au 30 avril), suivi d'une phase de persuasion (1^{er} mai au 30 juin) et au besoin, une phase de pression à partir de la rentrée scolaire 2023-2024. Le SERL recommande à ses membres d'afficher le plan ci-joint dans son entièreté sur le babillard syndical de votre école ou de votre centre.

Afin d'appuyer les actions numériques concertées qui viendront bonifier nos moyens de pression, nous vous suggérons « d'aimer » [la page Facebook de la Fédération autonome de l'enseignement](#)² (FAE) ou [la page Facebook du SERL](#)³, où les informations seront mises à jour régulièrement. Le SERL invite également ses membres à partager le contenu des informations afin de susciter un intérêt médiatique. Vous pouvez aussi nous suivre sur [Instagram](#)⁴ et [Twitter](#)⁵ (serl1513). Finalement, nous vous encourageons à vous abonner à [l'infolettre sur le site Internet du SERL](#)⁶ afin de recevoir les plus récentes informations émanant de votre syndicat local. Pour toutes informations supplémentaires, vous pourrez adresser vos demandes à Christian Lapierre au bureau du SERL au 450 978-1513.

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca



Christian Lapierre
Responsable comité action-mobilisation

PHASE D’AFFIRMATION		
Dates	Action	Personnes visées
21 février au 15 mars 2023	Opération d’affichage dans les établissements	Toutes les personnes qui circulent dans les établissements, plus particulièrement les directions
21 février au 31 mars	Utilisation ou port des outils de visibilité sur la négociation à tout moment jugé opportun	Parents et directions d’établissement
	Mise en circulation d’outils permettant à la population en général et aux parents en particulier d’appuyer les revendications des enseignantes et enseignants	L’ensemble de la population, dont les parents
31 mars 2023	Communication* à la direction de l’établissement ainsi qu’aux membres du conseil d’établissement pour : <ul style="list-style-type: none"> •Rappeler l’échéance de l’entente nationale le 31 mars •Affirmer son adhésion aux demandes syndicales et son appui à notre comité de négociation •Demander leur appui et leur collaboration dans notre lutte pour améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants *Cette communication se fera collectivement par un dépôt du document en main propre par l’équipe enseignante.	Directions d’établissement et membres du conseil d’établissement
31 mars 2023	Action commune rassembleuse (locale ou régionale) concertée nationalement pour marquer l’échéance de l’Entente nationale 2020-2023 et le début de la négociation 2023.	Directions d’établissement, gestionnaires des centres de services scolaires et l’ensemble de la population, notamment, les parents
31 mars au 30 avril 2023	Utilisation d’une signature électronique et d’un fond d’écran arborant l’identité visuelle⁷ et le slogan de la négociation nationale 2023⁸ .	Directions d’établissement, gestionnaires des centres de services scolaires et parents
	Organisation d’une activité de visibilité impliquant tous les membres de chaque établissement avec prise de photo de groupe aux fins de diffusion	Directions d’établissement, gestionnaires des centres de services scolaires et l’ensemble de la population, notamment, les parents

	Mettre en place une réponse automatique au courriel de type « accusé-réception et délai de réponse » avec un message qui va dans le sens de l'exemple fourni qui suit : Exemple : Votre courriel a bien été reçu. Compte tenu de nos nombreuses tâches et responsabilités enseignantes, une réponse sera fournie dans les meilleurs délais. Considérant la volonté patronale de nous en mettre davantage sur les épaules, il se peut que ce délai se prolonge.	Directions d'établissement Gestionnaires des centres de services scolaires L'ensemble de la population, dont les parents.
Avril 2023	Organisation d'une activité de tractage chez tous les affiliés le même jour afin d'informer, de sensibiliser et de solliciter l'appui de la population à nos demandes tout en dénonçant les offres patronales, s'il y a lieu.	L'ensemble de la population, dont les parents.
3 Avril 2023	Activité de placardage des établissements et des centres de services scolaires pour souligner l'échéance de l'Entente nationale et le début de la négociation.	Toutes les personnes qui circulent dans l'établissement, mais plus particulièrement les directions d'établissement Centres de services scolaires.
4 Avril 2023	Action féministe par et pour les femmes (Journée mondiale du travail invisible⁹).	Personnes députées provinciales Centres de services scolaires Directions d'établissement.
DÉBUT DE LA PHASE DE PERSUASION*		
1 ^{er} Mai au 30 juin 2023	Utilisation ou port de nouveaux outils de visibilité et affichage dans les établissements.	Directions d'établissement Centres de services scolaires
	Utilisation ou port d'outils de visibilité et d'affichage dans le cadre des rencontres impliquant les parties patronales, nationale et locale.	Directions d'établissement Centres de services scolaires Gouvernement du Québec.
	Perturbation passive ou active des rencontres collectives	Directions d'établissement
	Perturbation passive ou active de toute activité de formation imposée	Directions d'établissement Centres de services scolaires

*La phase de persuasion pourrait être devancée si nécessaire

Annexe 1, Liens

1-Les solutions proposées par les syndicats :
https://sregionlaval.ca/negociation_nationale/

2-Page Facebook de la FAE :
<https://www.facebook.com/lafae.qc.ca>

3-Page Facebook du SERL :
<https://www.facebook.com/sregionlaval/>

4-Page Instagram
<https://www.instagram.com/serl1513/>

5-Page Twitter :
<https://twitter.com/SERL1513>

6-Abonnement à l'infolettre :
<https://sregionlaval.ca/abonnement-infolettre/>

7-Image pour fond d'écran
<https://sregionlaval.ca/visuel-nego-2023-serl/>

8-Logo pour signature de courriel
<https://sregionlaval.ca/wp-content/uploads/2022/12/prof-nego.png>

9-Journée mondiale du travail invisible :
<https://www.journee-mondiale.com/379/journee-mondiale-du-travail-invisible.htm>

Note :

Un procédurier pour la réponse automatique vous sera acheminé sous peu